

COMMUNE D'ISNEAUVILLE 76230
02/2018



REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR
L'AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DU CENTRE
SPORTIF DU CHEVAL ROUGE COMPRENANT LA
CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE HOCKEY
SYNTHETIQUE, D'UN COURT DE TENNIS ET
MULTISPORTS COUVERT ET DES VRD

Représentant légal de la collectivité :

Monsieur le Maire

MAIRIE

76230 ISNEAUVILLE

TEL / 02-35-60-57-85 contact@ville-isneauville.fr

Comptable public assignataire des paiements :
Madame la Trésorière de BIHOREL 76420

DATE ET HEURE LIMITEES DE REMISE DES OFFRES :
MARDI 25 SEPTEMBRE 2018 à 12H00

1 – PRESENTATION

Le présent règlement de la consultation définit les règles d'organisation de la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre auquel seraient confiés les études et le suivi de l'aménagement complémentaire du centre sportif du Cheval Rouge de la ville d'ISNEAUVILLE.

2 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE, MAITRE D'OUVRAGE

VILLE D'ISNEAUVILLE
HOTEL DE VILLE
76230 ISNEAUVILLE
TEL : 02/35/60/57/85 MAIL : contact@ville-isneauville.fr

3 – PROCEDURE DE PASSATION

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions en application des articles 27 et 34 du Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

4 – OBJET / CONTENU DU MARCHE / CALENDRIER

4 – 1 : Objet La ville d'ISNEAUVILLE a décidé de procéder à l'aménagement complémentaire du centre sportif du Cheval Rouge comprenant la construction d'un terrain de hockey en gazon synthétique, d'un court de tennis et multisports couvert et des VRD.

4-2 : Contenu du marché :

- Construction d'un terrain de hockey en gazon synthétique homologué pour la pratique du hockey et l'entraînement du football, son éclairage et VRD y afférents
- Construction d'un terrain de tennis et multisports couvert à proximité des deux terrains extérieurs existants et VRD y afférents
- Cet aménagement doit s'inscrire dans un plan d'ensemble en prenant en compte dans la mission, l'éventuelle possibilité d'une seconde phase de travaux pour la mise aux normes du terrain de football en gazon naturel et la création de vestiaires.

La présente consultation a donc pour objet de retenir un maître d'œuvre auquel seront confiés les études et le suivi de la réalisation des travaux selon le planning présenté par le Maître d'Ouvrage inclus dans le présent règlement.

Le Maître d'œuvre devra prendre en compte l'occupation du Centre Sportif et l'utilisation des accès pendant les travaux.

La mission confiée au Maître d'œuvre comprendra les éléments suivants :

APS – APD – PRO – ACT – VISA – DET – AOR ainsi que les missions complémentaires : OPC - SSI

L'étude hydraulique pour l'infrastructure

Les études d'exécution (EXE) seront confiées aux entreprises intervenantes attributaires des marchés de travaux.

Le mandataire de l'équipe sera obligatoirement un architecte DPLG

L'équipe devra en outre avoir des compétences en structure, thermique, électricité et en matériaux adéquats pour l'utilisation de tels terrains.

L'équipe devra prendre en compte dans le projet, l'application de la réglementation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) et assister le Maître d'ouvrage.

Les variantes ne sont pas autorisées et aucune prestation supplémentaire n'est demandée.

4-3 : Calendrier prévisionnel des travaux :

- Lancement des études par le Maître d'œuvre : fin octobre/début novembre 2018
- Echanges avec les services de la Ville d'ISNEAUVILLE
- Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : Décembre 2018
- Lancement de la consultation des entreprises : Mars 2019
- Démarrage des travaux : Juin 2019
- Fin des travaux : Automne 2019

Ce calendrier pourra être aménagé en fonction des propositions du maître d'œuvre et des subventions obtenues.

5 – COMPOSITION DE L'EQUIPE

La consultation est ouverte à des équipes de maîtrise d'œuvre intégrant les compétences : Architecture, Bureau étude de maîtrise d'œuvre spécialisé en sols sportifs, BET, TCE.

Le mandataire, architecte, proposera à l'agrément du Maître d'ouvrage, dans son offre, son équipe constituée a minima d'un bureau d'étude/économiste prenant en compte la structure, le thermique, l'électricité et les matériaux adéquats pour l'utilisation de tels terrains.

6 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque candidat devra remettre un dossier comprenant impérativement les pièces suivantes :

- Le formulaire de déclaration sur l'honneur dûment complété, daté et signé (annexe 1 du présent document)
Le candidat retenu devra fournir, dans un délai de 5 jours à compter de la demande formulée par le Maître d'ouvrage, une copie certifiée conforme de l'ensemble des certificats et attestations délivrés par les administrations fiscales et les organismes compétents. Ces documents devront certifier de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat au 31/12/2017
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices
- Désignation de la personne mandataire de l'équipe
- L'identité et la qualité des membres de l'équipe qui seront affectés à la présente opération avec éventuellement leurs références personnelles, si elles sont en lien avec l'objet de la consultation
- Les moyens matériels qui seront mis en œuvre pour l'exécution du présent marché,
- Une liste des principales références datées du candidat (1 page format A4)
- 5 références maximum d'opérations similaires avec documents graphiques et/ou photographiques d'aménagements extérieurs et indication précise des montants de travaux, dates et des maîtres d'ouvrage.
- Un planning détaillé des différentes phases de la mission de maîtrise d'œuvre y compris les délais de validation du maître d'ouvrage, prenant en compte les impératifs de dates fixés par le Maître d'ouvrage.
- Le montant détaillé des honoraires par phase de mission calculée à partir de l'estimation des travaux, qui sera annexée ultérieurement à l'acte d'engagement
- L'acte d'engagement ci-joint, à compléter sur la base de la demande formulée par le Maître d'ouvrage, à parapher, à dater et signer par le mandataire de l'équipe

L'exemplaire définitif de l'acte d'engagement sera complété dans le cadre de la mise au point du marché.

- L'attestation de visite des lieux. Le candidat devra impérativement effectuer la visite du site. La ville lui remettra une attestation visée qui doit être jointe à l'offre.

Jours et heures de visites :

**Jeudi 06 septembre 2018 à 9h00 sur place
Mercredi 12 septembre 2018 à 9h00 sur place
Mercredi 19 septembre 2018 à 9h00 sur place**

**Inscription préalable impérative auprès du service
commande publique : 02 35 32 36 33 ou [marchespublics@ville-
isneauville.fr](mailto:marchespublics@ville-isneauville.fr)**

Les propositions ne comportant pas l'ensemble des documents précités seront exclues.

7 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) remis aux candidats ou retiré directement est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement (AE) et annexe
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Le programme prévisionnel des travaux
- La répartition provisoire du forfait de rémunération
- Un plan cadastral du site concerné avec les accès (voies et parkings)
- Le règlement du PLU

8 – RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est gratuit.

- Le Dossier de Consultation des Entreprises est gratuit
- Les demandes de dossier sont à formuler à la Mairie d'ISNEAUVILLE auprès de Madame LEPRINCE : 02-35-32-36-33 ou marchespublics@ville-isneauville.fr
- La ville pourra les adresser par mail, par courrier.

- Le DCE est consultable et téléchargeable sur le site de la ville : www.isneauville.fr rubrique Marchés publics à partir du 24 août 2018.
- Par voie dématérialisée sur le Profil acheteur : <https://marchespublics.adm76.com>

9 – MODALITES DE REMISE DES PROPOSITIONS

9-1 Conditions de remise des offres ou des candidatures :

- Les candidats peuvent déposer leur offre en mairie sous pli cacheté portant les mentions :

OFFRE POUR : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DU CENTRE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE COMPRENANT LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE HOCKEY SYNTHETIQUE, D'UN COURT DE TENNIS ET MULTISPORTS COUVERT ET DES VRD avec la mention « NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Horaires d'ouverture :

- **Lundi et Mardi de 14h30 à 18h,**
- **Mercredi de 9h à 12h.**
- **Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h,**

Attention, le service de la commande publique est fermé le Lundi et Mardi matin, le mercredi après-midi et le samedi toute la journée.

- L'offre peut être envoyée par lettre recommandée avec avis de réception portant les mêmes mentions à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire – Service de la commande publique - Hôtel de ville - 76230 ISNEAUVILLE

Ce pli devra être remis contre récépissé auprès du service commande publique ou s'il est envoyé par la poste, en recommandé avec accusé de réception et parvenir avant la date et l'heure limite de réception des offres.

- Par voie dématérialisée sur le Profil acheteur : <https://marchespublics.adm76.com>

Pour les demandes de renseignements complémentaires administratifs et techniques ainsi que les rendez-vous pour la visite du site, s'adresser à Madame LEPRINCE :

- Par téléphone : 02-35-32-36-33

- Par mail : marchespublics@ville-isneauville.fr

Elles devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception à l'adresse précitée.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postal serait délivré après les dates et heures limites indiquées ci-dessus ne seront pas retenus.

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Le Maître d'ouvrage ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable d'un dépassement du délai de remise des plis.

Les frais d'envoi sont à la charge unique des candidats.

10 – DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS

Le délai de validité est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date de remise des propositions des candidats.

11 – SELECTION DES CANDIDATURES/JUGEMENT DES PROPOSITIONS

11-1 Sélection des candidatures

Ne seront pas admises :

- a) Les candidatures non conformes aux stipulations des articles 43 à 46 du Code des Marchés Publics.
- b) Les candidatures ne présentant pas de garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes pour assurer le bon déroulement du marché.

11-2 Critères de jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué sur la base des critères suivants :

VALEUR TECHNIQUE : **60 %**
de la proposition jugée au travers de
des éléments fournis dans celle-ci,
à savoir : **pourcentages répartis**
la façon suivante :

- Références des membres de l'équipe présentée, 50 %
 en opérations de nature similaire ou réalisées dans
 un contexte comparable (fonctionnalité, coût,
 qualité architecturale)
- Cohérence du planning prévisionnel proposé 5 %
- Moyens matériels et humains spécifiquement mis en 5 %
 œuvre pour la réalisation de l'opération (composition
 de l'équipe et aptitude à répondre à l'objet du marché...)

MONTANT DES HONORAIRES : **40 %**

11-3 Négociations

Au terme de l'analyse, la ville pourra après examen des propositions et préalablement à l'attribution du marché, mener des négociations avec les 3 candidats les mieux classés.

Ceux-ci seront invités **par écrit** (courrier, fax ou mail) à remettre une nouvelle offre et/ou à se présenter à une audition individuelle. La négociation ne pourra porter sur l'objet intrinsèque du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

Les conclusions des négociations feront l'objet d'un écrit qui sera conservé par le maître d'ouvrage avec l'analyse des propositions.

11-4 Attribution du marché

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci ait produit l'ensemble des documents justifiant de la régularité de sa situation fiscale et sociale dans le délai indiqué à l'article précédent.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé, sa proposition sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par la personne publique qui présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des propositions.

À tout moment, le Maître d'ouvrage peut mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir toutes les informations nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leurs demandes au Service de la commande publique :

- Madame Florence LEPRINCE au 02/35/32/36/33 ou par mail : marchespublics@ville-isneauville.fr

13 – DIFFERENDS ET LITIGES

Tout litige ou différend qui pourrait résulter du présent marché et qui ne pourrait être réglé à l'amiable par l'attributaire du marché de la ville, fera l'objet d'une tentative de conciliation par un Médiateur désigné d'un commun accord, ayant compétence avec l'objet du litige.

Les frais inhérents à la mission d'expertise seront supportés par la partie défaillante.

A défaut d'accord à l'amiable, toute difficulté relative à l'application du présent règlement sera traitée par le Tribunal Administratif de ROUEN.

14 – DATE DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Vendredi 24 août 2018